



REPUBLIQUE FRANCAISE

DP20260056B

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

DECISION DU PRÉSIDENT

Prévention et gestion des déchets

OBJET : Signature marché M25EV18 - Broyage des déchets verts pour les déchèteries de Melle, Mougou, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais, Brioux-sur-Boutonne, Lezay et la plateforme de Villiers-sur-Chizé

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 20. La décision concernant la préparation, la passation, l'exécution de tous marchés, accords-cadres et marchés subséquents de fournitures ou de services lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget » ;

Considérant la nécessité pour la communauté de communes Mellois en Poitou de réaliser le broyage des déchets verts sur les déchèteries de Melle, Mougou, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais, Brioux-sur-Boutonne, Lezay et la plateforme de Villiers-sur-Chizé ;

En ce sens, il est prévu un marché de service pour une durée de 24 mois ;

Considérant, la consultation mise en œuvre à l'aide d'une publication sur la plate-forme dématérialisée www.pro-marchéspublics.com et sur le journal d'annonces légales Nouvelle République édition Deux-Sèvres, le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés :

- Date de publication dématérialisée : 28/11/2025
- Date de publication dans la Nouvelle-République ed. Deux-Sèvres : 01/12/2025
- Date de publication au BOAMP : 30/11/2025
- Date de publication au JOUE : 01/12/2025
- Date limite de remise des offres : 08/01/2026 à 12h00
- Nombre de plis parvenus dans les délais : 6 plis

Considérant l'avis favorable de la revue des marchés du 27 novembre 2025 relatif au lancement de l'accord-cadre :

Considérant le rapport d'analyse des offres du 16 janvier 2026 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 5 février 2026 ;

Considérant l'offre la mieux classée au regard des critères de la consultation est celle proposée par :

- Le SYNDICAT MIXTE A LA CARTE DU HAUT VAL DE SEVRE ET DU SUD GATINE (SMC) pour un montant de 188 140,00 € HT sur la durée du marché ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature du marché n°M25EV18 relatif au broyage des déchets verts sur les déchèteries de Melle, Mougou, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais, Brioux-sur-Boutonne, Lezay et la plateforme de Villiers-sur-Chizé, pour un montant de 188 140,00 € HT sur la durée du marché, au SYNDICAT MIXTE A LA CARTE DU HAUT VAL DE SEVRE ET DU SUD GATINE (SMC) situé 3 Route de Verdeil - 79800 SAINTE-EANNE.

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Mme la trésorière,
- M. le préfet.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services de la communauté de communes et Madame la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers.

Fait à Melle.

Le président,